

# L'INFOLETTRE

## de la Mairie



### Horaires

Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence)

Tél : 03 86 35 09 76

contact@venizy.fr - site : venizy.fr

Agence postale- bibliothèque

du lundi au vendredi : 16h00 à 18h30



JANVIER 2023

L'humour est la plus saine des lucidités



## Vœux du maire et partage de la galette des rois dimanche 15 janvier à 17h - Maison de la Culture

### ET SURTOUT LA SANTÉ

Bien malins ceux qui, à l'aube de 2022, pouvaient prédire une telle « annus horribilis » : une guerre effroyable en Europe, une crise énergétique sans précédent, une inflation dévorant le pouvoir d'achat, une élection présidentielle empreinte de fatalisme, un changement climatique qui ne cesse de prouver la réalité de ses menaces et la perspective, aujourd'hui, d'une crise sociale aux conséquences incertaines.

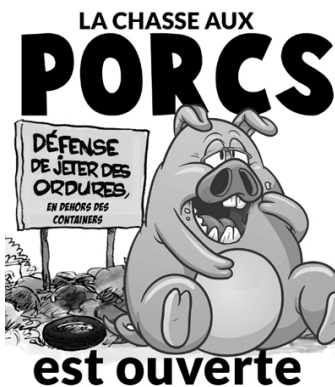
On a vu mieux, faut l'admettre.

Continuons, malgré tout, à croire à la pensée magique et souhaitons nous mutuellement, une bonne année 2023.. Ça mange pas de pain. « Et surtout la santé » ajoutera madame Pruchon, toujours à l'affût du moindre poncif. Elle a raison. Avec des médecins désormais convertis aux horaires de l'administration, faut s'attendre à devoir lutter seul contre le moindre bobo.

Par chance, il nous reste le Doliprane.

Ah ? Y en a plus ?

Alors, même pas.



À peine l'année commencée que l'espace de recyclage du verre situé à proximité de l'École de musique, est déjà envahi d'ordures diverses jetées à côté des containers.

Comme toujours, une enquête est ouverte pour connaître l'identité des gorets qui les ont déposées. Nous rappelons aux contrevenants qu'ils s'exposent, sans discussion, à une amende immédiate de 750€ (article R634-2 du code pénal)

### EN BREF

#### CCAS: commande de fuel

La date limite d'inscription est le vendredi 13 janvier 2023. Pour vous inscrire, contactez la mairie au 03 86 35 09 76, donnez vos coordonnées (nom - prénom - adresse - n° de téléphone) et le volume souhaité.

#### Ramassage des sapins de Noël

Un lieu est prévu sur le parking de la Maison de la Culture pour déposer votre sapin jusqu'au 20 janvier.

### PROJETS

#### Éclairage public

Après avoir choisi de chauffer les locaux communaux avec une chaufferie à bois déchiqueté (ce qui permet aujourd'hui de contenir au mieux l'inflation galopante des prix de l'énergie), la municipalité souhaite maintenant maîtriser son budget « éclairage public » en remplaçant les lampes au sodium actuellement en place par des diodes électroluminescentes (DEL- LED) beaucoup moins gourmandes en énergie (-40 à -50%) À ce titre, elle a signé un accord avec le SDEY (Syndicat d'Électrification De l'Yonne) et c'est la société « EIFFAGE Énergie » qui sera chargée du chantier. La mutation se fera par étapes et devrait être achevée fin 2023.

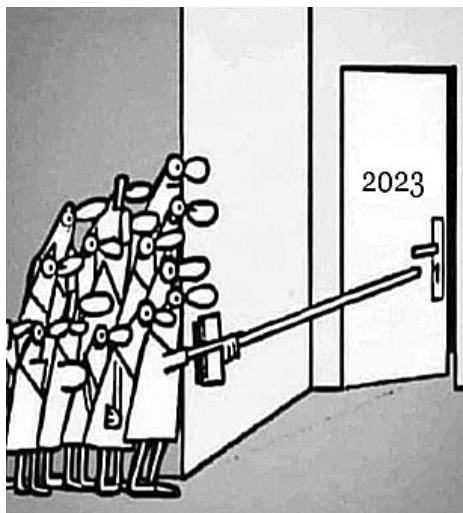
Les lampadaires (env.240) seront pilotés par ordinateur et l'intensité de chaque point lumineux sera modulable en fonction des besoins, des heures et des saisons. Ce système devrait accroître encore les performances énergétiques de l'ensemble.

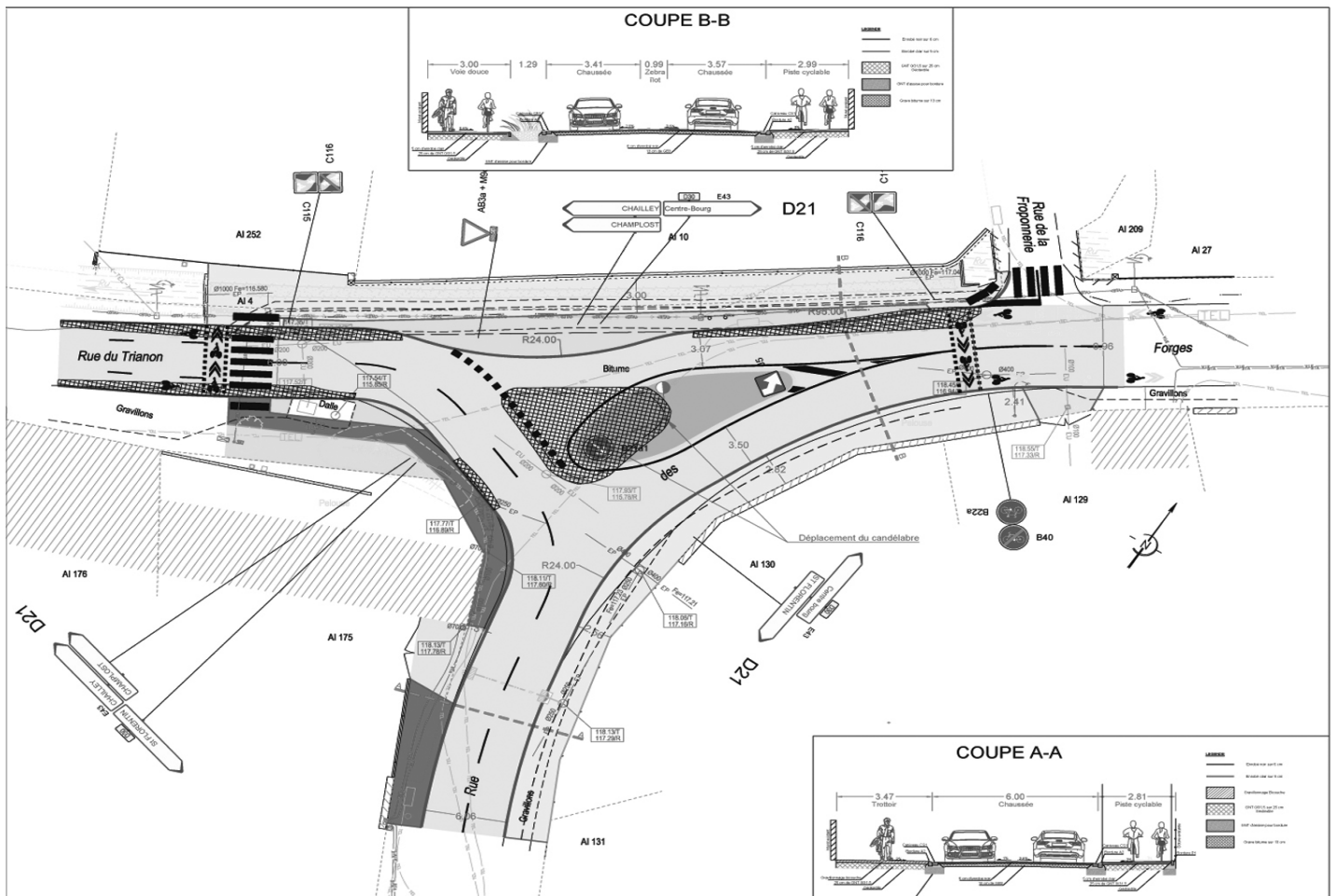
Un dossier à suivre au fil des mois à venir.

#### Carrefour du « Trianon »

L'année 2023 verra (enfin!) l'aménagement de ce « point noir » où les sens de circulation sont bien peu clairs et sources de possibles accrochages (réels ou verbaux...) entre les usagers. La modification du plan de circulation a, par ailleurs, accru la densité des véhicules empruntant ce carrefour et il était devenu indispensable de le modifier.

C'est le cabinet **Terr&Am** de Perrigny qui s'est chargé de l'étude et du projet. Vous retrouverez à la page suivante un plan détaillé du futur carrefour.





La Commune a souhaité mener une réflexion globale en incluant les circulations des usagers cycles et piétons afin d'assurer un aménagement global sécurisant les échanges au droit du carrefour.

Ainsi le projet inclus la requalification des accotements par :

- la création d'une voie douce sur l'accotement Nord assurant la continuité entre la rue des Forges et la Rue du Trianon,
- la création d'une piste cyclable sur l'accotement Est le long de la rue des Forges
- la mise aux normes du cheminement piéton sur l'accotement Ouest entre la rue du Trianon et la rue des Forges
- la création et la mise aux normes des traversées sur chaussée et/ou réinsertion sur chaussée.

**Les objectifs des aménagements sont :**

- Aménager en conciliant esthétique et fonctionnalité,
- Conserver l'identité des lieux,
- Requalifier les espaces en définissant des ambiances,
- Améliorer le confort des usagers (circulation douce, piste cyclable, sol plus durable, ...),
- Assurer une meilleure cohabitation entre les différents usagers (piétons, cycles, automobilistes, ...),
- Augmenter la sécurité des usagers.
- Créer des aménagements durables.

D'un point de vue qualitatif :

- Créer des espaces respirants et sécuritaires où chaque usager bénéficie de son propre espace,
- Créer des espaces de circulations hiérarchisés et pacifiés pour l'ensemble des usagers en définissant les tracés,
- Utiliser des agencements de matériaux en relation avec le reste du site,
- Promouvoir des matériaux simples et durables.

D'un point de vue technique :

- Sécuriser les usages tout en optimisant les surfaces au regard des contraintes (réseaux, géométries, gestionnaires...), des attentes et possibilités,
- Gérer la collecte des eaux pluviales,
- Prévoir une signalétique verticale et horizontale (conflits des flux de circulation),
- Permettre des accès sécurisés (riverains...),
- Permettre le passage des services d'entretiens et de secours.

D'un point de vue économique :

- Réutiliser sur le chantier des matériaux issus de la démolition,
- Valoriser des matériaux et des entreprises locales,
- Réduire l'entretien des futurs aménagements.

Tous les documents de ce dossier sont accessibles en haute définition sur le site [venizy.fr](http://venizy.fr) (Documents > Dossiers majeurs)



**L'élimination du cancer du col de l'utérus : une priorité de santé publique.**

L'infection aux papillomavirus humains (HPV) est une infection sexuellement transmissible très fréquente puisqu'environ 80% des personnes (hommes et femmes confondus) seront infectées au cours de leur vie. Chaque année, près de 3000 femmes développent un cancer du col de l'utérus et 1000 femmes en meurent.

Le cancer du col de l'utérus, attribuable dans presque 100% des cas à une infection à papillomavirus humains transmise par voie sexuelle, peut être évité grâce à la **vaccination** contre le Virus Papillome Humain et au **dépistage organisé**.

(Source : Santé publique France, en partenariat avec l'Institut National du Cancer et la Haute Autorité de Santé).

**Un cancer évitable**

**Le dépistage organisé pour les femmes :**

- de 25 ans à 30 ans : un dépistage cytologique (frottis vaginal) tous les 3 ans (après 2 tests réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux).
- de 30 ans à 65 ans : un dépistage par test HPV tous les 5 ans.

Une invitation est adressée aux femmes concernées, par l'AIDEC (Association Icaunaise de Dépistage des Cancers - 3, rue du Général de Billy 89000 SAINT GEORGES tel 03 86 52 72 99).